

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 24-26 mai 2004

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2004/INF/8-C

18 mai 2004

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Examen de la gouvernance du Programme alimentaire mondial

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Résumé	<i>(paragraphe 1 à 3)</i>
Introduction	<i>(paragraphe 4 à 11)</i>
Comité de vérification des comptes	<i>(paragraphe 12 à 17)</i>
Suivi des états financiers	<i>(paragraphe 18 à 21)</i>
Examen des systèmes de contrôle interne	<i>(paragraphe 22 à 28)</i>
Gestion des risques	<i>(paragraphe 29 à 33)</i>
Dispositions en matière de contrôle	<i>(paragraphe 34 à 38)</i>
Remerciements	<i>(paragraphe 39)</i>



RESUME

1. Une bonne gouvernance associée à des systèmes efficaces de contrôle interne est indispensable pour assurer une gestion financière efficace, le respect de l'obligation redditionnelle et la transparence. Elle est nécessaire pour aider l'Organisation à atteindre les objectifs fixés ainsi qu'à obtenir et à conserver la confiance des donateurs dont elle a besoin pour y parvenir.
2. La gouvernance des organisations des secteurs public et privé a beaucoup évolué ces dernières années. Le secrétariat du PAM a lui aussi mis l'accent sur la qualité de la gouvernance et cherche à améliorer les dispositions prises dans cet important domaine. Compte tenu de cette évolution, et s'agissant de la première période de mon mandat, mes collaborateurs ont procédé à un examen initial des dispositions prises en matière de gouvernance qui fournira des informations précieuses sur les développements à venir.
3. Le PAM connaît une dynamique de changement et d'amélioration dont témoignent les délibérations du Conseil d'administration et les mesures introduites par le Directeur exécutif. Mes recommandations se proposent d'appuyer cette évolution. Il s'agit d'un processus continu, mais dans l'immédiat le PAM peut renforcer ses dispositions en matière de gouvernance et pour cela:
 - Renforcer le comité de vérification interne des comptes en faisant appel à des membres indépendants n'appartenant pas à la direction et redéfinir les rapports au Directeur exécutif et, à mesure des dispositions prises, au Conseil d'administration;
 - Définir plus clairement les rôles et les responsabilités de la gouvernance dans la structure décentralisée du terrain; et
 - Faire un meilleur usage des mécanismes de contrôle interne, en renforçant l'obligation redditionnelle des services compétents et faire en sorte qu'il soit tenu compte des recommandations de l'audit.

INTRODUCTION

4. Des normes élevées et une bonne gouvernance sont importantes pour toutes les organisations, qu'elles appartiennent au secteur privé ou public. Les organisations qui réussissent ont des objectifs clairs, mettent l'accent sur la gestion des risques, mettent en œuvre des systèmes de contrôle interne efficaces et établissent des rapports d'activité fiables et crédibles. La confiance en une bonne gouvernance est nécessaire à la réalisation des objectifs et à la réussite.
5. La bonne gouvernance d'une organisation respecte les principes fondamentaux d'une gestion comptable et financière saine, d'une administration avisée, de l'obligation redditionnelle et de l'intégrité assurée par des contrôles internes solides et la transparence des rapports. Dans le cas du PAM une gouvernance de qualité entretient chez les donateurs, les partenaires chargés de l'exécution et les bénéficiaires une certaine confiance dans l'usage que le Programme alimentaire mondial fait de ses ressources financières.
6. Les faillites retentissantes d'importantes sociétés dans plusieurs parties du monde et les efforts déployés par la suite pour mettre en place les meilleures pratiques dans le secteur privé, ainsi que les normes élevées exigées dans le secteur public, ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les dispositions relatives à la gouvernance pour les rendre plus efficaces et plus transparentes que par le passé.



7. Le PAM a été très attentif à ces événements. Le Conseil d'administration a établi un groupe chargé de la gouvernance composé de quelques-uns de ses membres et de représentants d'autres organisations internationales ayant leur siège à Rome pour examiner les dispositions administratives et constitutionnelles le concernant. Le mandat du Groupe couvre le rôle du Conseil et ses relations avec le Directeur exécutif et la gestion de haut niveau, à l'exclusion des secteurs qui sont de la compétence du Directeur exécutif.
8. En octobre 2003, des propositions du Directeur exécutif (référence EB3/2003/5-D/1) sur les pratiques optimales au niveau des mécanismes de supervision ont été accueillies favorablement par le Conseil d'administration qui:
 - A reconnu que le PAM avait la possibilité de jouer un rôle moteur concernant la gouvernance au sein du système des Nations Unies;
 - A apprécié l'engagement du Directeur exécutif concernant l'introduction d'un rapport sur les activités de contrôle interne;
 - S'est félicité de la proposition du Directeur exécutif de discuter avec le Groupe chargé de la gouvernance de la possibilité de créer un Comité de vérification interne des comptes amélioré.
9. Les propositions ont mis en évidence quatre secteurs devant faire l'objet d'un examen immédiat: codes de conduite, rapports, comités de contrôle interne et gestion des risques. Le Bureau de contrôle collabore actuellement avec le Groupe sur la gouvernance pour formuler une stratégie. Je félicite le Secrétariat de l'initiative qu'il a prise.
10. L'adjonction aux rapports financiers de l'Organisation d'une section concernant les contrôles internes soulignerait qu'il incombe aux hauts fonctionnaires de faire en sorte que des systèmes de contrôle interne efficaces soient en place au sein de l'organisation et opérationnels pour la période couverte par les rapports. A l'heure actuelle, une telle section ne figure dans le rapport annuel ou dans le rapport financier d'aucune organisation internationale/organisation des Nations Unies.
11. La Division des services de contrôle interne (OEDO) du PAM a récemment entrepris de passer en revue les meilleures pratiques des mécanismes de contrôle, et d'examiner les problèmes de gouvernance et de gestion des risques. Dans ce contexte, mes collaborateurs se sont penchés sur les dispositions intéressant la gouvernance au sein du Secrétariat et plus particulièrement sur les questions de la compétence du Comité de vérification interne des comptes, pour appuyer le débat en cours et la position du PAM dans cet important domaine.

COMITE DE VERIFICATION INTERNE DES COMPTES

12. Le Directeur exécutif est responsable en dernier ressort de la gestion des risques et du système de contrôle interne de l'organisation. Un comité de vérification des comptes efficace et hardi est un élément essentiel pour assurer la bonne gouvernance d'une organisation et peut considérablement aider le Directeur exécutif à s'acquitter de cette responsabilité. Un consensus international s'établit actuellement sur le rôle des comités de vérification des comptes. Au Royaume Uni le *Financial Reporting Council*¹ leur assigne les tâches suivantes:
 - Contrôler l'intégrité des états financiers de l'organisation;

¹ Comités de vérification interne des comptes — *Combined Code Guidance*, janvier 2003.



- Examiner le système de contrôle financier interne de l'organisation et les systèmes de gestion des risques;
 - Suivre et passer en revue l'efficacité de la fonction de vérification interne des comptes de l'organisation; et
 - Suivre et examiner le rôle du Commissaire aux comptes auprès de l'organisation. Au PAM toutefois, ce rôle est assumé directement par le Bureau exécutif et par le Conseil d'administration.
13. Des membres qui ne sont pas de hauts fonctionnaires et qui sont indépendants de la direction devraient siéger au Comité de vérification interne des comptes.
14. Le Comité de vérification interne des comptes du PAM est un organe interne composé d'un président (actuellement le Vice-Directeur exécutif, Opérations) et de trois membres (actuellement le Secrétariat a confirmé que ces membres étaient: le Vice-Directeur exécutif, Opérations; le Directeur exécutif adjoint, Politique et affaires extérieures; le Directeur associé, Opérations; le Directeur de la Sécurité alimentaire, des filets de sécurité et des secours; le Chef du personnel et Directeur, Bureau du Directeur Exécutif; et le Directeur, Bureau du Directeur exécutif adjoint, Département des politiques et des affaires extérieures). Tous sont membres du personnel du PAM et soumis aux contrôles internes.
15. Le Comité de vérification interne des comptes du PAM a pour mandat de garantir l'indépendance des activités de vérification interne des comptes; d'examiner le travail accompli et de considérer les mesures prises à la lumière de ses recommandations. Il doit notamment examiner et approuver le plan de travail annuel des services de vérification interne des comptes et traiter des problèmes en rapport avec la gouvernance ou la gestion des risques s'ils figurent dans le plan de travail. Par ailleurs, l'unité des enquêtes du Bureau de contrôle fait actuellement directement rapport au Directeur exécutif, et le Bureau des évaluations fait rapport au Directeur responsable de la gestion axée sur les résultats.
16. L'actuel mandat du Comité de vérification interne des comptes ne prévoit pas de rapport formel sur les constatations faites ou sur les délibérations au Directeur exécutif ou au Conseil d'administration. Le rapport est adressé à titre officieux par le Président du Comité au Directeur exécutif. La procédure suivie est utile, mais ne permet pas la discussion approfondie et l'analyse détaillée des problèmes identifiés par le Comité et ne fournit pas un instrument garantissant la transparence au Conseil d'administration qui assure la direction générale.
17. Il est de bon usage en matière de gouvernance de faire appel à des fonctionnaires indépendants n'occupant pas de poste de direction pour siéger au Comité de vérification interne des comptes et de confier la présidence à un membre indépendant. Si la participation de représentants de la direction au comité de vérification interne peut favoriser la communication d'informations importantes, leur présence à chaque réunion peut inhiber la discussion de points sensibles. La composition actuelle du Comité auquel ne siègent que des fonctionnaires pourrait aussi –du moins en théorie et en apparence– poser des problèmes de conflit d'intérêt quand le sujet abordé touche à des domaines qui relèvent ou ont relevé directement de la responsabilité d'un membre. En revanche, un membre indépendant qui n'est pas un administrateur peut introduire de l'indépendance et de l'objectivité, et apporter des connaissances et des données d'expérience utiles aux travaux du comité.



Recommandation 1. Je recommande que le PAM révise la pratique en vigueur et le mandat du Comité de vérification interne des comptes pour y inclure des dispositions permettant de faire rapport formellement au Directeur exécutif. En liaison avec le Groupe sur la gouvernance, groupe de travail informel du Bureau, il pourrait aussi considérer la question de ses rapports au Conseil d'administration.

Recommandation 2. Pour améliorer l'indépendance et l'objectivité des avis fournis à l'administration, je recommande que le PAM fasse appel à des membres indépendants ne faisant pas partie du sommet de la hiérarchie pour siéger au Comité de vérification interne des comptes; je reconnais néanmoins qu'il s'agit d'une question dont la mise en œuvre pratique devra être examinée de manière approfondie par le Conseil d'administration

SUIVI DES ETATS FINANCIERS

18. Le Comité de vérification interne des comptes devrait examiner les problèmes importants qui se posent au niveau de l'établissement des rapports financiers et les appréciations formulées au sujet de la préparation des états financiers de l'organisation; il devrait aussi examiner si les données fournies dans les états financiers sont claires et complètes.
19. Dans les cas où, après examen, le Comité de vérification interne des comptes n'est pas satisfait de tel ou tel aspect d'un rapport financier proposé par l'Organisation, il fera rapport au Conseil. Le Comité devrait surveiller l'intégrité des contrôles financiers de l'Organisation. En l'absence de mécanisme approprié, par exemple un comité d'évaluation des risques, il devrait évaluer la portée et l'efficacité des systèmes établis par la direction générale pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques financiers et extra financiers.
20. Le Directeur exécutif a engagé le PAM à soumettre ses états financiers au Conseil d'administration en mai 2004. Au cours de la clôture des comptes de l'exercice biennal 2002-03, le Comité de vérification interne des comptes a été associé à l'examen des états financiers établis par le Département des Services financiers. Pour ce faire, il a utilisé les travaux effectués par la Vérification interne sur les états financiers en janvier 2004, avant qu'ils ne soient transmis à mes collaborateurs à Rome. Le Comité de vérification interne a chargé le Directeur des Services financiers d'étudier et de clarifier les problèmes spécifiques soulevés par la Vérification interne des comptes.
21. A la fin de mars 2004, le Comité de vérification interne des comptes s'est réuni une fois de plus pour examiner où en était la finalisation des états financiers. Le personnel de la vérification interne des comptes et des Services financiers a assisté à la réunion, ainsi que mes collaborateurs, ceux-ci en qualité d'observateurs. A la fin des délibérations qui ont notamment porté sur des problèmes soulevés par le Commissaire aux Comptes, le Président du Comité de vérification interne des comptes a conclu qu'il pouvait être conseillé au Directeur exécutif de signer les états financiers et de les soumettre à une vérification externe finale. L'ensemble de l'opération a été efficace et utile.

EXAMEN DES SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE

22. Le Conseil d'administration a approuvé la décentralisation du PAM qui vise à rapprocher les Bureaux régionaux du terrain, à améliorer la communication avec les gouvernements hôtes et à resserrer les liens avec les bureaux de pays. La décentralisation a bien progressé au plan opérationnel, mais non au plan administratif, les fonctions ressources humaines, budget, collecte de fonds, contrôle et évaluation restant très centralisées.



23. Mes collaborateurs ont examiné les structures de contrôle interne et de gouvernance au siège et dans chacun des Bureaux régionaux et des bureaux de pays dans lesquels ils se sont rendus au cours de la période biennale. Ce faisant, ils ont fait appel aux travaux des comités de contrôle interne et de vérification interne des comptes. Nous nous sommes assurés avant de former une opinion sur les états financiers que les dispositions en matière de contrôle interne étaient satisfaisantes. Un certain nombre de problèmes plus larges concernant notamment les Bureaux régionaux et les bureaux de pays sont apparus.
24. Dans la pratique, les Directeurs de pays sont responsables et comptables de toutes les transactions et opérations à l'intérieur des frontières nationales. Les six Bureaux régionaux ont été établis pour contrôler les opérations de terrain et fournir un appui, des directives et des avis aux bureaux de pays, tout en acheminant les propositions de projet et en faisant rapport sur les résultats collectifs et la performance opérationnelle au siège à Rome. Le Siège est responsable de l'orientation stratégique ainsi que de l'appui et des directives au niveau mondial, notamment dans le cas de fonctions qui n'ont pas été décentralisées comme le contrôle et l'évaluation.
25. Chaque bureau régional ou de pays reprend la structure opérationnelle du Siège à Rome en ce qui concerne l'exécution du programme, les questions financières, les opérations d'achat, etc. Les responsables des questions financières au niveau des pays par exemple doivent tenir des registres comptables en ordre et fiables. Ils font rapport au directeur de pays, mais sont aussi responsables devant le bureau des finances régional et devant la division des finances du Siège. Cela vaut pour d'autres spécialités comme les achats. Avec ce système de rapports et cette répartition des responsabilités de gestion, il est important que les délégations de pouvoir et les attributions de chacun soient énoncées clairement pour éviter les conflits entre les responsabilités du programme et les besoins opérationnels d'une part, des besoins et des réglementations dans des domaines différents d'autre part.
26. Mes collaborateurs ont noté que le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de haut niveau et de l'application des directives et réglementations était réparti entre de nombreuses personnes au sein de l'organisation, si bien qu'il n'apparaissait pas clairement à qui incombait la responsabilité en dernier ressort et qui devait assumer telle ou telle tâche conformément aux directives. Au cours de leurs missions d'audit dans chacun des Bureaux régionaux, ils ont constaté un manque de clarté patent quant aux rôles et responsabilités aux différents niveaux de l'organisation. Apparemment, les Bureaux régionaux devaient fournir un appui et des directives aux bureaux de pays. Or, mes collaborateurs ont constaté que dans la pratique l'appui et les directives étaient généralement fournis en réponse aux demandes des bureaux de pays. Ils ont noté que certains bureaux de pays ne recherchaient pas l'aide des Bureaux régionaux dans l'idée erronée qu'ils n'avaient pas besoin d'aide ou de directive dans l'exécution de leur travail.
27. Mes collaborateurs ont aussi noté qu'il semblait ressortir de la culture de travail observée dans les bureaux de pays que chacun se considérait comme une entité isolée et non comme faisant partie intégrante du PAM. Ils ont constaté que de nombreux bureaux de pays ignoraient les implications de leurs actions pour la situation financière de l'organisation: s'ils agissaient dans l'intérêt des programmes de pays, cela allait parfois à l'encontre des règles et règlements établis pour protéger l'organisation.
28. Mes collaborateurs ont constaté que ce problème était dans une certaine mesure exacerbé par le manque de clarté des directives et des manuels de procédure. Alors que la structure et les systèmes de contrôle de la gestion du PAM ont beaucoup changé avec l'introduction de WINGS, on s'est peu soucié de mettre à jour les directives en la matière et d'assurer leur homogénéité au niveau de l'organisation.



Recommandation 3. Je réitère la recommandation formulée par mon prédécesseur à l'effet que le PAM définisse les rôles et les responsabilités respectifs des Bureaux régionaux et des bureaux de pays et précise les dispositions en matière d'obligation redditionnelle et de suivi, conditions indispensables pour que soient atteints les objectifs du Programme.

GESTION DES RISQUES

29. Un des principaux objectifs du PAM doit être de préserver sa réputation et de conserver la confiance des donateurs. Les risques qui ne font l'objet d'aucune mesure correctrice pourraient compromettre l'efficacité opérationnelle de l'organisation et avoir des répercussions sur le niveau du financement que les donateurs sont disposés à assurer aux opérations du Programme.
30. Actuellement, le PAM n'effectue pas d'évaluation systématique des risques au niveau de l'organisation et ne tient pas un registre des risques; il a pourtant établi des plans d'urgence très complets pour les opérations et procédé à des évaluations des besoins d'urgence pour essayer d'identifier les secteurs dans lesquels pourraient surgir des besoins opérationnels. Un registre des risques et des dispositions rendant possible la gestion systématique des risques permettent d'identifier et de se prémunir contre les facteurs pouvant être préjudiciables à l'organisation et à la réalisation de ses objectifs. Un registre des risques permet d'évaluer au coup par coup l'impact de chaque risque et d'affecter à qui de droit la responsabilité des mesures à prendre dans chaque cas.
31. L'établissement de procédures de gestion rigoureuse des risques, appuyé et contrôlé par le comité de vérification des comptes, s'inscrit dans le cadre des tâches incombant au comité pour améliorer la gouvernance. Un rôle essentiel incombe à ce comité qui doit convaincre la direction générale de la nécessité d'améliorer la gouvernance de l'organisation et d'assurer une gestion des risques systématique et efficace. La gestion des risques ne doit pas être considérée comme ressortissant seulement à la vérification des comptes et au contrôle; elle devrait:
- Être vigoureusement et ostensiblement appuyée par la direction générale;
 - Être renforcée par une culture d'entreprise appuyant la prise de risques et les innovations bien pesées;
 - Être prise en compte dans la communication des politiques de gestion des risques à tous les membres du personnel;
 - Être intégrée aux mécanismes de direction générale;
 - Être indissociable des objectifs; et
 - Tenir compte de l'évaluation et de la gestion des risques associés à la collaboration avec d'autres organisations.
32. L'actuel plan de travail de la vérification interne des comptes souligne la nécessité de réviser les attributions du Comité de vérification des comptes et appuie l'introduction d'une méthode formelle d'évaluation des risques dans toute l'Organisation. L'introduction de la gouvernance et de la gestion des risques au niveau de l'organisation ne doit pas être considérée comme du seul ressort du service de vérification interne des comptes. Si celui-ci peut fournir au Directeur exécutif des assurances sur des aspects spécifiques du contrôle interne, la pratique montre que l'impulsion de l'amélioration de la gouvernance, des contrôles internes et de la gestion des risques doit venir de la direction et que la mise en œuvre doit être assurée par les administrateurs du siège et des bureaux de pays à qui il reviendra en définitive d'affronter les principaux risques identifiés. Le Comité de



vérification des comptes offre ainsi un forum au sein duquel pourront être examinés le plan de travail de la vérification intérieure des comptes et les produits obtenus; les principales constatations des investigations internes et les mesures prises par la direction; la suite donnée aux observations et recommandations de la vérification extérieure des comptes; les systèmes de contrôle interne et la gestion des risques.

33. Je me félicite des initiatives prises par le Directeur exécutif pour mettre davantage l'accent sur la gestion des risques et encourage vigoureusement toutes les initiatives dans ce domaine .

DISPOSITIONS EN MATIERE DE CONTROLE

34. Une bonne gouvernance exige des contrôles indépendants de l'exécution assurés par des mécanismes de contrôle interne et de vérification externe des comptes. Le rôle du Bureau des Services de contrôle (OEDO) a changé au cours de la période biennale, l'Unité de l'Évaluation, responsable du contrôle des meilleures pratiques opérationnelles, relevant désormais de la Division de la gestion axée sur les résultats. Les éléments restants de l'OEDO –investigations et vérification interne– relèvent toujours de l'Inspecteur général. L'effectif était de deux personnes au Bureau de l'Inspecteur général, quatre à l'Inspection et aux Investigations et 12 à la Vérification interne des comptes. En Octobre 2003 lorsqu'il a approuvé le budget pour 2004, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de cet effectif.
35. La vérification interne des comptes est centrée sur les secteurs considérés comme les plus vulnérables compte tenu des transformations au sein de l'organisation, ou appuyant directement des initiatives stratégiques en cours. Le tableau présente les secteurs sur lesquels ont été centrées les activités de vérification interne des comptes au cours des trois dernières années.

SECTEURS FAISANT L'OBJET DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE DES COMPTES		
2002	2003	2004
États financiers 2000–2001	Comité d'examen du Programme	Suivi des achats
Transmission des données à WINGS – Systèmes de transmission	WINGS	Communications informatiques et télécommunications
Transmission des données à WINGS – HR/état de salaire	2002-03 États financiers	Contrôles Internes
Location de services de consultants	Pertes de produits après livraison	Services de transport maritime
	Achat d'aliments et d'articles non alimentaires	Gestion du personnel
	Transports aériens	Collecte de fonds
		Titres de voyage
		Gestion des inventaires du siège
10 visites de bureaux de pays	14 visites de bureaux de pays	24 visites de bureaux de pays
<i>Source: OEDA</i>		

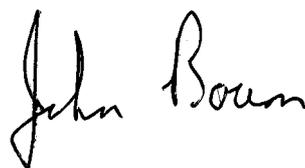


36. Mes collaborateurs ont examiné les mesures prises par le PAM pour donner suite aux recommandations des vérifications des comptes, internes et externes. Ils ont constaté un délai important entre la date des recommandations et la mise en œuvre par la direction générale. Les statistiques disponibles dans le cadre de l'actuel système de suivi des vérifications internes montrent que 11 des 22 (50 pour cent) recommandations fondamentales faites l'année passée, 152 des 253 (60 pour cent) recommandations importantes et 394 des 476 (83 pour cent) recommandations méritant l'attention, n'ont pas reçu de suite. Au total 15 recommandations fondamentales et 48 recommandations importantes figurant dans des rapports publiés dans les quatre années qui ont précédé 2002 sont restées sans suite.
37. De même l'examen des problèmes soulevés et des recommandations formulées antérieurement par la Cour des Comptes, à la suite de ses audits des périodes biennales 1998-1999 (référence EB.3/2002/5-A/1/4) et 2000-2001 (référence EB3/2002/5-A/1/5) a montré que respectivement 16 et 15 recommandations n'avaient pas reçu de suite au moment de la préparation du présent rapport et que moins de 30 pour cent des recommandations avaient été pleinement satisfaites.
38. Les rapports actuellement préparés par le Bureau de vérification interne des comptes pour le Comité de vérification des comptes soulignent les problèmes en suspens, mais n'indiquent pas la date de la recommandation, ni la raison du retard. En l'absence d'un système formel de rapports du Comité de vérification interne des comptes au Directeur exécutif et au Conseil d'administration, aucune mesure efficace n'est possible s'il n'est pas donné suite aux recommandations du contrôle interne.

Recommandation 4. Je recommande que le PAM examine les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'obligation redditionnelle et l'efficacité des mesures prises par la direction compétente en réponse aux recommandations de l'audit.

REMERCIEMENTS

39. Je tiens à remercier le Directeur exécutif et le personnel du Programme de leur coopération et de l'aide qu'ils m'ont apportée au cours de la vérification des comptes.



Sir John Bourn
Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni
Commissaire aux comptes

